

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES
SEANCE DU 12 JANVIER 2022

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : **6 janvier 2022**

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le

L'an deux mil vingt et deux le **12 janvier à 20 heures 30**, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, , SAVOURIN Marie-France,

Messieurs, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, RIBOT Florent, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic.

Absents : excusés : BODIN Serge, BEAUMONT Elodie, GASSE Ombeline, ROUSSEL Karine, VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire CURIEN Véronique

Objet de la délibération :

2022/01

INVESTISSEMENT 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'article L 1612-1 du CGCT qui permet au Maire, sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Madame le Maire rappelle les crédits ouverts en 2021 au chapitre 21 :
 $389\,892.52 \text{ €} \times 25\% = 97\,473.13 \text{ €}$.
Soit 97 473.13 € maximum autorisé pour le chapitre 21 avant le vote du budget 2022.

Madame le Maire propose au Conseil d'engager de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 à hauteur de 4 006 € au chapitre 21 répartis comme suit :

Hors opération Chapitre 21 :

Article 2113 Terrain (ancienne déchetterie acquisition à l'euro symbolique) 1 €

Opération n°181 « Bâtiments 2022 » Chapitre 21 :

Article 2188 acquisition équipement écoles (Capteurs CO2) 650 €

Article 2188 kits interphone audio écoles 1 835 €

Opération n° 182 « Voirie 2022 » Chapitre 21 :

Article 21578 acquisition matériel technique (Jardinières) 610 €

Article 21578 acquisition matériel technique (Débroussailleuse) 910 €

Les crédits correspondants seront inscrits à minima au budget primitif 2022 lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition ci-dessus énoncée.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 13 janvier 2022
Béatrice FONTAINE
Maire